

Travaux viticoles

La pénibilité est un combat nouveau

Depuis plus de trois ans, la maison de champagne Veuve Clicquot s'est lancée dans un combat contre la pénibilité du travail sur le vignoble. Activité physique soutenue, gestes répétitifs, travaux en plein air soumis aux aléas de la météo... les vigneronns doivent faire face à toute une série de situations qui ont été passées au crible.

De la taille aux vendanges, les travaux viticoles sont constitués d'une succession d'activités saisonnières marquées par l'importance des tâches manuelles, qui représentent plus de 75 % des heures travaillées. De novembre à avril, pendant la taille, les vigneronns donnent jusqu'à 12 000 coups de sécateur par jour. Outre l'utilisation d'outils coupants, cette phase de travail les expose à une multitude de risques : marche dans les chemins de vignes sur un sol irrégulier et pentu, travaux près des plants en position courbée, port de charges, contact avec des produits phytosanitaires, le tout dans des conditions climatiques parfois contraignantes. Les tractoristes sont par ailleurs également exposés au bruit et aux vibrations. Les risques d'entorses, de plaies, de coupures, de lombalgies, de troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs ou encore de lésions oculaires sont bien réels.

« Pour important qu'il soit, le travail de la taille est routinier et peu varié. Il soumet les vigneronns à de multiples contraintes dont les effets cumulés peuvent être dom-

mageables pour la santé », affirme le Dr Yvon Gabignon, médecin du travail à la MSA. La maison de champagne Veuve Clicquot, qui s'intéresse à la sécurité au travail depuis longtemps, s'est penchée plus récemment sur les risques pour la santé, regardés pour la première fois sous l'angle de la pénibilité. Une réflexion profonde entamée en 2006 et qui a notamment abouti à la signature d'une charte. « Faisant suite à une demande des responsables syndicaux, un groupe pénibilité a été mis sur pied début 2007, réunissant neuf personnes issues des différents métiers du vignoble (vigneronns, tractoristes, contremaîtres...), en liaison permanente avec le conseiller en prévention des risques professionnels et le médecin du travail de la MSA et le CHSCT », évoque Christian Renard, directeur du vignoble, chez Veuve Clicquot depuis 32 ans. Pour les salariés qui arpentent la vigne, l'objectif était de créer un espace de dialogue détendu, mettant chacun sur un pied d'égalité et ne s'interdisant aucun sujet. L'occasion également de faire sauter un tabou. « Avant, personne ne disait qu'il avait mal. La question se posait éven-



tuellement suite à un arrêt de travail. Désormais, on s'inscrit dans une démarche d'anticipation », témoigne Jean-Michel Loiseau, contremaître et membre du groupe de travail.

L'échauffement : une étape essentielle

« Les principes de base de la maison mettent la sécurité au sein des priorités. Mais sur ce sujet, j'ai le sentiment qu'il faut convaincre plutôt qu'imposer, poursuit Christian Renard. Chacun doit être rendu responsable de sa santé et de sa sécurité. S'il y a du donnant-donnant entre les moyens donnés par l'entreprise et le comportement du salarié,

c'est quand même avant tout à l'employeur d'amorcer la pompe. D'autant que, contrairement aux idées reçues, cette préoccupation ne s'oppose pas toujours à l'amélioration de la productivité. » En mars 2009, lors de la signature de la charte relative à la pénibilité des travaux viticoles, un certain nombre de recommandations sont énoncées, en particulier pour la taille, une phase intense en activité et en technicité. L'un des points clés concerne la recherche de solutions d'échauffement remportant l'adhésion. Avant la campagne de taille, on peut habituer la main avec une balle anti-stress, par exemple. « Le matin, on prépare le dos et les mains, qui vont être forte-

Les ouvriers viticoles sont confrontés à un travail répétitif, en position courbée, près des plants.

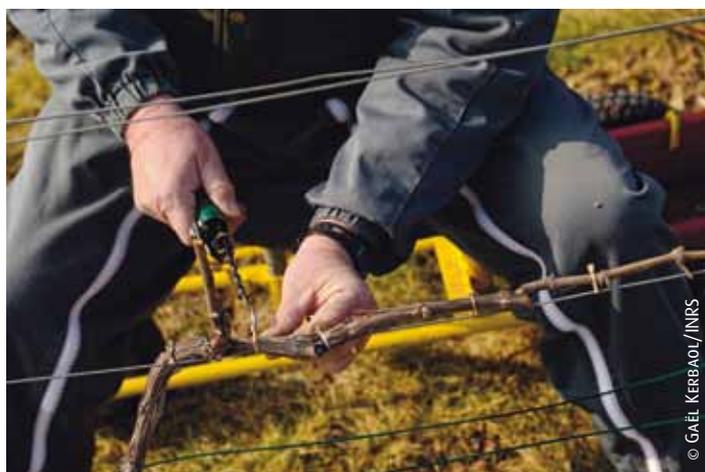


© GAËL KERBAOL / INRS

ment sollicités, avec de petits exercices. C'est ainsi que l'on marche par exemple 5 minutes dans les rangs de vigne pour casser les agrafes utilisées pour enserrer les fils qui retiennent les rameaux », explique Nadège Géric, ouvrière agricole. Vêtements amples et chauds, gants, lunettes de sécurité adaptées à la vue, elle descend la vigne avec un petit groupe de cinq personnes. « Pour tailler, on a le choix : assis sur le vélo-vigne ou debout, en utilisant le sécateur manuel ou le sécateur électrique », poursuit-elle. Chacun défend sa méthode. « Une heure par jour, je me force à utiliser le sécateur électrique, plus lourd que l'outil manuel, mais qui sollicite moins le poi-

gnet. Pour le vélo-vigne, ça dépend de l'état du terrain », ajoute Florence Vassilyevitch, sa collègue.

Éviter d'utiliser le même équipement en permanence : le message est bien passé. Chaque salarié se voit attribuer un sécateur manuel neuf par an et le parc des outils électriques (actuellement 150 sécateurs) est constamment renforcé. « L'alternance n'est pas toujours simple à faire accepter, mais c'est un axe fort du plan de lutte anti-TMS des membres supérieurs que nous avons lancé, intervient le directeur du vignoble. Nos leviers d'action sont l'outillage, l'organisation, la formation. Le travail est dur : les vignes sont au ras du sol et le resteront. Les conditions climatiques dans la région ne sont pas toujours favorables. Il faut trouver le juste compromis dans le choix d'un équipement efficace et confortable. » Tous les salariés du vignoble (CDI et saisonniers) reçoivent depuis des années une formation « TMS des membres supérieurs ».



© GAËL KERBAOL / INRS

Veuve Clicquot en quelques chiffres...

La maison de champagne Veuve Clicquot, fondée en 1772, a installé son siège à Reims. Dans la vigne, les travaux s'étalent sur 360 hectares de vignobles et 400 parcelles. Centré sur la Montagne de Reims, le vignoble s'étend également sur la Côte des Blancs et dans la vallée de la Marne. 120 salariés en CDI dont une quarantaine d'intermittents sont déployés chaque année. Lors de certaines périodes, l'effectif doit toutefois être augmenté. Ainsi, une soixantaine de saisonniers arrivent en renfort pour la taille et la lierie (entre novembre et avril), une cinquantaine pour l'ébourgeonnage (en mai), une quarantaine pour le relevage (en juin) et plus de 1 200 pendant les vendanges, sur une dizaine de jours, au mois de septembre.

Pour les travaux de lierie, les ouvriers ont le choix entre une pince manuelle ou électrique.

Cette année, une information complémentaire sur la prévention des lombalgies a été lancée. Elle a été élaborée par le groupe de travail pénibilité de l'entreprise qui a pris en compte les bonnes pratiques déjà réalisées par les vignerons sur le terrain et des données médicales apportées par le médecin du travail.

Préserver les « héros de la vigne »

« Même si, en 40 ans, le sécateur a considérablement évolué, les améliorations successives du matériel ne suffisent pas toujours. On voit bien que certains problèmes persistent. Sans compter que passer de l'outil manuel à l'outil électrique, c'est aussi prendre le risque de déplacer le problème du poignet aux épaules, précise Patrice Colteau, animateur des formations et responsable de la maintenance du matériel et de la sécurité au vignoble. En formation, j'insiste beaucoup sur l'aspect primordial de l'affilage. Un sécateur bien entretenu taille mieux, permet de limiter les efforts et d'améliorer la qualité du travail. » Le plan anti-TMS s'est également accompagné de la création, par le groupe de travail pénibilité, d'un livret de conseils illustré. Ce livret, qui s'adresse aux « héros de la vigne », est conçu pour informer, sur la base des réflexions du groupe, des risques pour la santé et des astuces pour se préserver. « C'est aussi une façon de dire aux vignerons que si nous sommes capables

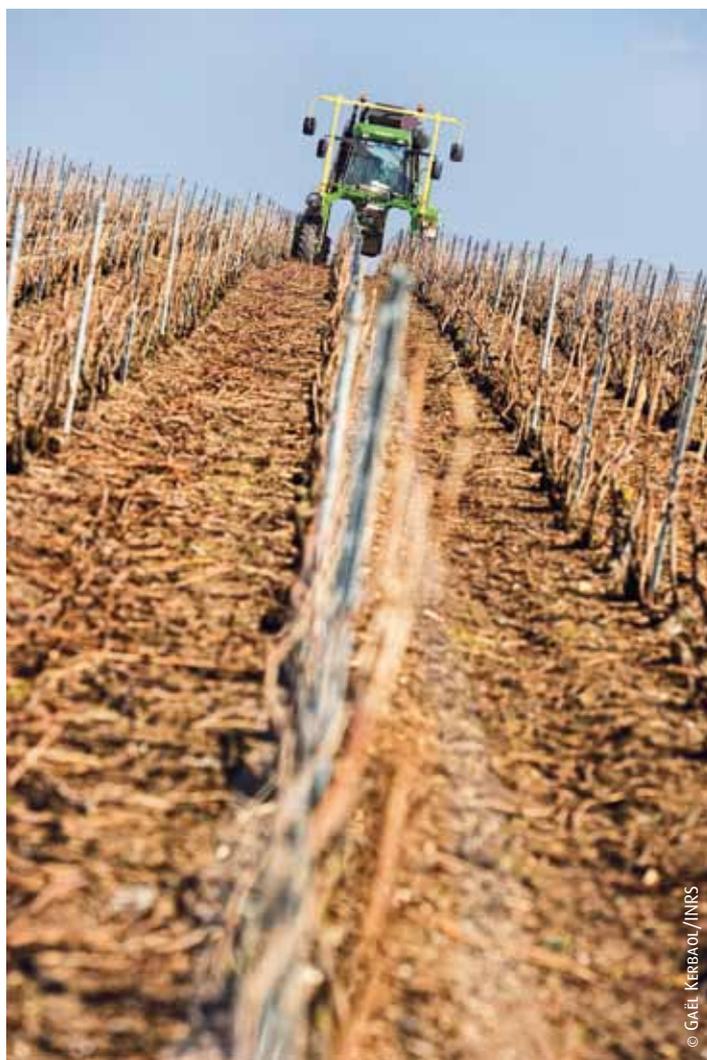
Dans la vigne, le tracteur progresse à faible vitesse, et le niveau vibratoire reste faible. En revanche, les manœuvres en bout de rang et les déplacements sur les routes ou sur les chemins génèrent davantage de vibrations.

de faire de belles plaquettes pour vendre nos produits, nous pouvons aussi en faire pour prendre soin d'eux », explique Christian Renard.

Sur le volet organisationnel, la taille débute en novembre, s'interrompt un mois et demi autour des fêtes de fin d'année, pour reprendre progressivement à la mi-janvier. Pendant la campagne, l'alternance avec d'autres travaux (réparation d'installations, plantation) est recherchée. En cas de douleur ou de fatigue excessive, les vignerons sont encouragés à en parler. « Ils ont même obligation de le faire ! », insiste Christian Renard. Ils pourront par exemple être affectés à des travaux de lierie, une activité qui suit immédiatement la taille, le temps de récupérer. De la même façon, le choix leur est donné d'utiliser une pince à lier manuelle ou électrique.

Un volet vibrations

Enfin, l'établissement a mis en place un plan vibrations à destination des conducteurs de tracteurs enjambeurs. Lors de la taille, les travailleurs du vignoble mettent les sarmets en andain. En fin de travail, le tracteur passe pour les broyer. Avec le concours de la société Vibr'Action et de la MSA, Veuve Clicquot a lancé une étude pour mieux connaître la problématique des vibrations, définir un plan d'action et répondre aux exigences réglementaires⁽¹⁾. En mars 2009, une campagne



© GAËL KERBAOL/INRS

de mesures a notamment démontré que l'exposition des travailleurs aux risques dus aux vibrations mécaniques est plus importante lors des déplacements sur route et sur les chemins que dans la vigne, où les véhicules circulent à faible vitesse. Les manœuvres en bout de rang génèrent également des vibrations longitudinales. Par ailleurs, le juste réglage du siège peut réduire de manière significative la transmission des vibrations

verticales au conducteur. « Nous avons suivi une formation où l'on nous a expliqué ce qu'était une vibration, à quel moment nous sommes exposés et comment régler le siège du véhicule », témoigne Alain Gervais, tractoriste.

La réalisation d'un état des lieux du parc, avec en particulier l'inventaire et l'expertise des sièges, a précédé le lancement d'un plan de maintenance et de remplacement des sièges et la rédaction d'un

cahier des charges à destination des constructeurs sur les sièges et leur positionnement dans les cabines. « Les projets sont nombreux et les perspectives encore multiples. Sans prétendre être les meilleurs, l'essentiel est de véhiculer des messages, d'informer sur les moyens de réduire la pénibilité au travail qui soient acceptés et de favoriser la mise en œuvre de comportements au travail et d'une hygiène de vie adaptés », affirme le directeur du vignoble. Outre la poursuite des actions en cours avec notamment le développement de nouveaux équipements (des vélo-vignes à deux roues avec siège et patin arrière, pour tenir compte du travail du sol, sont actuellement en test), certains gros dossiers doivent être ouverts : celui de la gestion des personnes ayant des problèmes de santé ou du personnel vieillissant par exemple. Pas question de buller. Les actions entreprises ont libéré la parole et cette évolution doit être mise à profit. Depuis peu, la « boîte à idées » du vignoble permet à chacun, s'il le souhaite, d'être entendu sur des suggestions d'amélioration des conditions de travail.

1. Décret 2005-746 du 4 juillet 2005. Concernant le risque vibratoire, la valeur limite d'exposition est de 1,15 m/s² et la valeur déclenchant l'action de 0,50 m/s². La nécessité de mettre en œuvre un programme de mesures techniques et organisationnelles visant à réduire au maximum l'exposition aux vibrations mécaniques est rappelée.